

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 AVRIL 2021

Réuni sous la présidence du maire, Alain Vizot, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité :

- le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2021 ;
- les comptes administratifs 2020 et les comptes de gestion 2020 ;
- l'affectation du résultat des budgets primitifs 2021 de la commune, de l'eau, de l'assainissement, de la forêt et du lotissement ;
- les amortissements 2021 pour les budgets commune, eau et assainissement ;
- la non augmentation en 2021 des taux d'imposition ;
- les budgets primitifs de la commune, de l'eau, de l'assainissement, de la forêt et du lotissement ;
- les taux de promotion permettant l'avancement en grade du personnel communal ;
- comme suite à la réussite à un concours, la suppression de 2 postes de rédacteurs principaux de 2<sup>ème</sup> classe et la création de 2 postes de rédacteurs principaux de 1<sup>ère</sup> classe ;
- le non transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) à la communauté de communes ;
- l'attribution d'un marché public à procédure adaptée sur l'eau potable à l'entreprise PiersonTP pour un montant de 128 535 € HT dont 112 365 € HT pour des travaux sur la commune de Lérouville et 16 170 € HT pour des travaux sur la commune de Boncourt, dans le cadre d'un groupement de commandes ;
- l'encaissement d'un chèque bancaire d'un montant de 502 € de GROUPAMA, correspondant au règlement d'un sinistre ;
- la mise en place d'une haie sur la parcelle cadastrée ZB n°37 afin de favoriser la biodiversité et la captation de carbone ;
- la création de jardins potagers pour les écoles du Centre et de la Cité Gérard ;
- la prise de la compétence mobilité par la communauté de communes devenant ainsi Autorité Organisatrice de Transport (AOM) Locale sous réserve qu'un comité des partenaires soit créé, que la région Grand Est conserve les services de transports réguliers, à la demande et scolaires inclus dans son périmètre, qu'un plan mobilité soit mis place ;
- le plan de financement pour la réhabilitation et la rénovation thermique d'un logement communal ;
- le plan de financement pour la requalification urbaine, paysagère et sécuritaire de plusieurs rues de la commune (Carrières, Schmit, Ancien Lavoisier, Hayottes, Carpière).